

CONTRAT D'ACHAT pour la vente d'un véhicule d'occasion

1. VENDEUR

Privé entrepreneur

Société Téléphone

Vendeur

Rue, numéro de la maison

Code postal Ville

Numéro de pièce d'identité (Facultatif) Autorité de délivrance (Facultatif) Date de naissance (Facultatif)

2. ACHETEUR

Privé entrepreneur

Société Téléphone

Acheteur

Rue, numéro de la maison

Code postal Ville

Numéro de pièce d'identité (Facultatif) Autorité de délivrance (Facultatif) Date de naissance (Facultatif)

3. VÉHICULE (veuillez remplir, dans la mesure du possible)

Type de véhicule	Fabricant, Marque
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Type, Désignation du modèle	Numéro de série ou Numéro du véhicule
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Année de construction ou Première immatriculation	Heures de service ou kilomètre
<input type="text"/>	<input type="text"/>

4. PRIX D'ACHAT

Prix d'achat net	taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Prix d'achat total
<input type="text"/> €	<input type="text"/> %	<input type="text"/> €
Prix total en toutes lettres		
<input type="text"/>		
Numéro fiscal, Numéro de TVA intracommunautaire	Numéro de facture	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

5. RESPONSABILITÉ POUR VICES MATÉRIELS ET GARANTIE

Le véhicule est vendu sous exclusion de la garantie des vices matériels. Cette exclusion ne s'applique pas aux demandes de dommages-intérêts résultant de la responsabilité pour vices matériels, qui sont basées sur une violation intentionnelle ou par négligence grave des obligations du vendeur ou de ses auxiliaires d'exécution, ainsi qu'en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Si le vendeur est un professionnel et l'acheteur un particulier, le délai de garantie est d'un an. Le cas échéant, les éventuels droits restants à l'encontre de tiers au titre de la garantie des vices matériels sont cédés à l'acheteur.

6. I. INFORMATIONS DU VENDEUR

1. Le vendeur garantit,

1.1. que le véhicule, avec équipements supplémentaires et accessoires, est sa propriété exclusive.

1.2. que le véhicule dispose de l'équipement supplémentaire ou des accessoires suivants :

2. Le vendeur déclare que le véhicule, pendant la période où il en était propriétaire

ne présente que les dommages ou sinistres suivants (nombre, nature et étendue) :

7. II. EXPLICATIONS DE L'ACHETEUR

1. L'acheteur reconnaît que le véhicule demeure la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix d'achat.

8. III. ACCORDS PARTICULIERS

Les accords spéciaux suivants ont été conclus :

Ville, date

Signature du vendeur

Ville, date

Signature de l'acheteur

9. L'ACHETEUR CONFIRME LA RÉCEPTION.

Véhicule réceptionné

Lieu, date, heure

Signature de l'acheteur

10. LE VENDEUR CONFIRME LA RÉCEPTION.

Prix d'achat reçu

Un acompte d'un montant de

 €

Lieu, date, heure

Signature du vendeur

11. AVIS DE RESPONSABILITÉ

TruckScout24 décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude du modèle de contrat de vente, à toute inexactitude ou erreur d'application du droit, et n'offre aucune compensation pour les revendications non satisfaites pouvant découler de l'achat. Toutes les demandes de responsabilité concernant des dommages matériels ou immatériels causés par l'utilisation ou la non-utilisation des informations présentées, ou par l'utilisation d'informations erronées ou incomplètes, sont fondamentalement exclues, sauf preuve d'une intention délibérée ou d'une négligence grave de la part de TruckScout24.gr. **Ce contrat d'achat est régi par le droit allemand.**